

Détecteur d'occupation à micro-ondes à haute fréquence, gradation de 0-10 V

Modèle : OSM3D-DDW

400W @ à 120 V c.a. (lampes au tungstène) 800W à 120 V c.a. (régulateurs/ballasts)

1000W à 277 V c.a. (régulateurs/ballasts)

Température de fonctionnement : -35°C à 70°C Humidité relative : 20% à 90% (sans condensation)

Valeurs nominales : 120-277 V c.a. 50Hz/60Hz

LEVITON

DI-001-OSM3D-55A

DIRECTIVES

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation du dispositif, à l'entretien du luminaire ou au remplacement des lampes.
- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU DE DOMMAGES MATÉRIELS, ON NE DOIT JAMAIS** commander des charges ayant des valeurs nominales supérieures à celles prescrites. Vérifier les valeurs nominales des charges à commander pour s'assurer que ces dernières conviennent au dispositif utilisé.
- Installer et utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.
- **NE PAS** tenter de démonter ou de réparer ce dispositif.
- N'utiliser ce dispositif qu'avec du **FIL DE CUIVRE OU PLAQUÉ CUIVRE**.

REMARQUE :

- Les micro-ondes ne peuvent traverser le métal ou les murs de briques, si ceux-ci sont plus épais que 20 cm (7,75 po). Elles peuvent passer à travers les parois plus minces, mais seront quelque peu atténuées.

INSTALLATION

FRANÇAIS

DESCRIPTION

Le modèle OSM3D-DDW est un détecteur d'occupation à micro-ondes à haute fréquence de 5,8 GHz conçu pour économiser davantage l'énergie en effectuant une gradation de l'éclairage de 0 à 10 V. Il allume le luminaire qui lui est raccordé quand des mouvements sont détectés, et l'éteint après le délai de maintien prévu quand plus rien ne bouge dans son champ de vision.

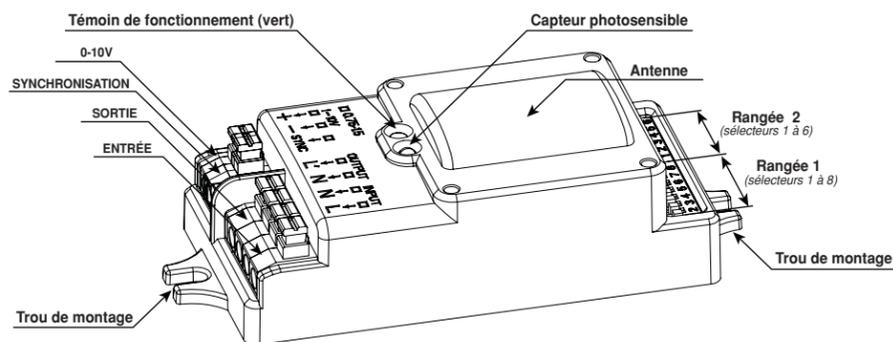
Un capteur intégré lui permet de déterminer la luminosité ambiante, de façon à ce que le luminaire ne se mette pas sous tension quand l'éclairage est suffisant. En lui associant un capteur externe (ODCOP-DOW de Leviton^{MD}, vendu séparément), on peut également bénéficier de fonctions d'exploitation de la lumière ambiante.

Ce détecteur emploie une technologie à micro-ondes semblable à celle à ultrasons. Les micro-ondes sont extrêmement sensibles, sont omnidirectionnelles et peuvent traverser la plupart des matériaux de construction. Seul le métal ne peut être pénétré; on peut donc s'en servir pour limiter ou orienter au besoin l'aire de détection.

CARACTÉRISTIQUES

- Commutation ou gradation automatique de ballasts ou de régulateurs de DEL réglables de 0 à 10 V.
- Capteur de luminosité intégré.
- Interface pouvant être liée à une photocellule à basse tension (ODCOP-DOW de Leviton, vendue séparément) permettant l'exploitation de la lumière ambiante.
- Technologie de détection à micro-ondes à haute fréquence de 5,8 GHz.
- Design compact adapté à la plupart des luminaires.
- Bornier à sept positions et assemblage facile.
- Possibilité d'installation sur base ou affleurante, selon le luminaire visé.
- Réglage précis de l'aire de détection, du délai de maintien et du seuil de luminosité ambiante au moyen de sélecteurs.
- Possibilité d'installation plus élevée (jusqu'à 12 m [40 pi]).
- Large aire de détection pouvant avoir un diamètre de 16 m (52 pi).
- Garantie de cinq ans.

Fig. 1



FONCTIONS

COMMUTATION (SCHÉMA DE CÂBLAGE 1) : le détecteur allume son luminaire quand des mouvements sont détectés, et l'éteint après le délai de maintien fixé quand plus rien ne bouge dans son champ de vision. Son capteur intégré détermine la luminosité ambiante, de façon à ce que le luminaire ne se mette pas sous tension quand l'éclairage est suffisant. Le seuil peut être réglé de 100 lx à 50, 25, 10, 5 ou 2 lx.

- Quand l'éclairage ambiant est suffisant, le détecteur n'allume pas son luminaire.
- Quand l'éclairage ambiant est insuffisant, le détecteur allume son luminaire quand des mouvements sont captés.
- Après le délai de maintien fixé, le détecteur éteint son luminaire quand il n'y a plus de mouvements dans son champ de vision.

Gradation à trois niveaux (schéma de câblage 2) : des luminaires réglables de 0 à 10 V sont commandés par plusieurs détecteurs reliés les uns aux autres via leur connecteur de synchronisation (SYNC). Quand des mouvements sont captés par un des détecteurs, un signal est transmis aux autres. Tous les luminaires s'allument en même temps.

- Quand des mouvements sont captés de n'importe quelle direction, tous les luminaires s'allument en même temps.
- Quand aucun mouvement n'est capté dans l'aire de détection, tous les luminaires se tamisent au niveau transitoire en même temps, après le délai de maintien fixé.
- Une fois la période transitoire terminée, les luminaires s'éteignent en même temps s'il n'y a toujours aucun mouvement dans l'aire de détection.
- Les luminaires restent éteints tant que des mouvements ne sont pas captés.

Exploitation de la lumière ambiante (schéma de câblage 3) : quand on intègre au système un capteur de luminosité externe de 0-10 V (ODCOP-DOW vendu séparément), les luminaires peuvent s'éteindre ou se tamiser automatiquement en fonction de l'éclairage ambiant dans l'espace contrôlé.

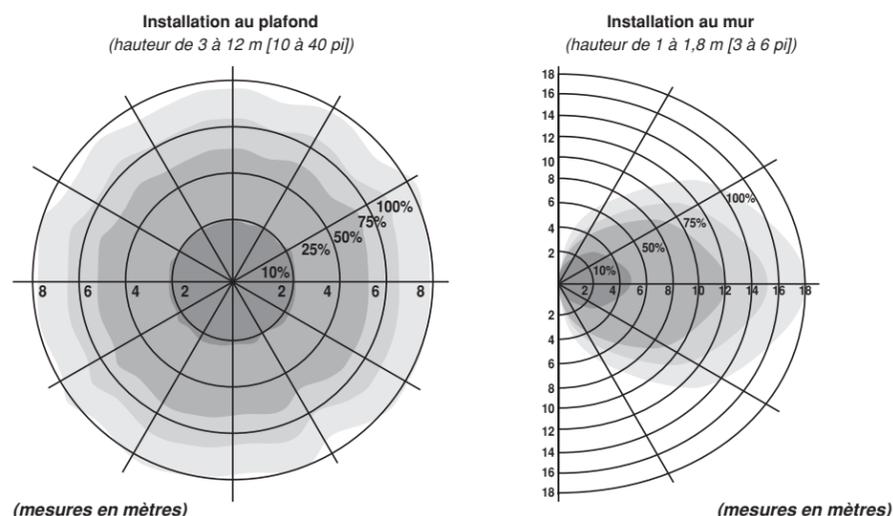
REMARQUE : l'intensité d'éclairage visée est réglée au niveau du capteur externe.

- Quand l'éclairage ambiant est supérieur à l'intensité visée, le luminaire ne s'allume jamais.
- Quand l'éclairage ambiant est inférieur à l'intensité visée, le luminaire s'allume quand des mouvements sont captés.
- Le luminaire s'allume à la pleine intensité ou se tamise en fonction de l'éclairage ambiant afin de maintenir l'intensité visée.
- Quand l'éclairage ambiant est suffisant, le luminaire s'éteint, et ce, même si des mouvements sont captés.
- Quand l'éclairage ambiant est insuffisant, le luminaire se tamise au niveau transitoire quand aucun mouvement n'est détecté après l'expiration du délai de maintien fixé, puis s'éteint après la période transitoire.

REMARQUE : l'intensité d'éclairage de la période transitoire est réglée au niveau du détecteur d'occupation.

AIRE DE DÉTECTION

L'aire contrôlée, ou champ de vision, de ce dispositif peut atteindre un rayon de 10 m (32 pi) quand il est installé à une hauteur type de 12 m (40 pi) au-dessus du sol. Elle prend la forme d'un cône dont la pointe part du centre du détecteur.



(mesures en mètres)

(mesures en mètres)

INSTALLATION

1. **AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation du dispositif, à l'entretien du luminaire ou au remplacement des lampes.
2. Ce dispositif doit être logé dans un boîtier ou une boîte de raccordement homologués. Il peut être installé sur une base (fig. 2) ou de manière affleurante (fig. 3), selon le luminaire visé. Les ferrures de fixation ne sont pas fournies.
3. Raccorder les fils conformément au schéma de câblage approprié, en procédant comme suit :
 - **ENTRÉE (INPUT) :** dénuder les fils sur 10 mm (3/8 po) et les insérer dans les orifices des bornes. Insérer le fil de ligne actif dans l'entrée « L » et le fil de ligne neutre dans l'entrée « N ».
 - **Sortie (OUTPUT) :** dénuder les fils sur 10 mm (3/8 po) et les insérer dans les orifices des bornes. Insérer le fil de charge actif dans la sortie « L » et le fil de charge neutre dans la sortie « N ».
 - **Gradation (0-10V) :** dénuder les fils sur 10 mm (3/8 po) et les insérer dans les orifices des bornes. Insérer le fil violet (0-10 V+) dans la borne « + » et le fil gris (0-10 V-) dans la borne « - ».
 - **Synchronisation (SYNC) :** dénuder les fils sur 10 mm (3/8 po) et les insérer dans les orifices des bornes. Ce connecteur permet de relier plusieurs détecteurs afin de réaliser les fonctions de gradation à trois niveaux et d'exploitation de la lumière ambiante.

REMARQUE : les bornes à insertion acceptent les fils d'un calibre de 22 à 16 AWG.

4. Rétablir le courant au fusible ou au disjoncteur.

REMARQUE : attendre environ deux minutes pour donner au dispositif le temps de se charger. Si les lumières s'allument et le témoin clignote lorsqu'on passe la main devant le détecteur, c'est qu'il a été correctement installé. Dans le cas contraire, se reporter à la section DIAGNOSTIC DES ANOMALIES. Ce détecteur a été réglé en usine et ne requiert normalement aucun ajustement.

Fig. 2 (installation sur base)

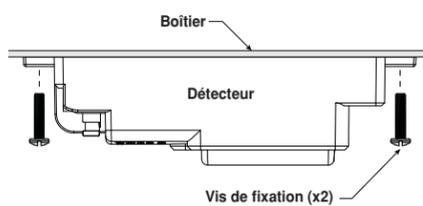
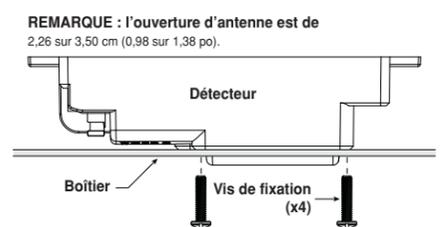


Fig. 3 (installation affleurante)



REMARQUE : ferrures de fixation non fournies.

RÉGLAGES

L'aire de détection, le délai de maintien, la période transitoire, le seuil d'intensité ambiante et l'intensité transitoire peuvent être réglés au moyen des sélecteurs du détecteur.

REMARQUE : la réduction de l'aire de détection provoque aussi une diminution de la sensibilité du détecteur. Les sélecteurs peuvent être réglés au besoin en fonction de l'installation.

Fig. 4

ON	1	2	
ON	ON		100%
ON	-		75%
-	ON		50%
-	-		10%

Aire de détection : Sélecteurs 1 et 2 de la rangée 1

On peut réduire la sensibilité de 100 à 75, 50 ou 10 % en déplaçant les sélecteurs appropriés (fig. 4).

Fig. 5

ON	3	4	5	
ON	ON	ON		5 s
-	ON	ON		5 min
ON	-	ON		10 min
-	-	ON		20 min
ON	ON	-		30 min
-	-	-		+∞

Délai de martien : Sélecteurs 3 à 5 de la rangée 1

Le temps durant lequel le luminaire restera allumé à la pleine intensité après l'absence de mouvements. On peut le régler de 5 s à 5 min, 10 min, 20 min, 30 min ou à l'infini (+∞) en déplaçant les sélecteurs appropriés (fig. 5).

REMARQUE : au réglage « +∞ », la fonction de détection est désactivée.

Fig. 6

ON	6	7	8	
ON	ON	ON		0 s
-	ON	ON		5 s
ON	-	ON		5 min
-	-	ON		10 min
-	ON	-		1 hr
-	-	-		+∞

Période transitoire : Sélecteurs 6 à 8 de la rangée 1

Le temps durant lequel le luminaire restera à l'intensité transitoire avant de s'éteindre complètement après l'absence de mouvements. On peut le régler de 1 h à 30 min, 10 min, 5 min, 5 s, 0 s ou à l'infini (+∞) en déplaçant les sélecteurs appropriés (fig. 6).

REMARQUE : au réglage « 0s », le luminaire ne fait que s'éteindre et s'allumer. **REMARQUE :** au réglage « +∞ » l'intensité transitoire est maintenue jusqu'à ce que des mouvements soient captés.

Fig. 7

ON	1	2	3	4	
-	-	ON	ON		2 lux
-	-	-	ON		5 lux
-	ON	ON	-		10 lux
-	-	ON	-		25 lux
-	ON	-	-		50 lux
ON	-	-	-		100 lux
-	-	-	-		Disable

Seuil de luminosité ambiante : Sélecteurs 1 à 4 de la rangée 2

On peut régler le détecteur de manière à ce qu'il ne mette son luminaire sous tension que si la luminosité ambiante passe sous une intensité définie. Ce seuil peut être réglé de 100 lx à 50, 25, 10, 5 ou 2 lx. Quand le capteur de luminosité est désactivé, le détecteur allumera l'éclairage chaque fois que des mouvements seront détectés, et ce, quelle que soit la luminosité ambiante (fig. 7).

REMARQUE : le capteur de luminosité n'est actif que si le luminaire est mis hors tension.

REMARQUE : le capteur intégré devrait être désactivé si on utilise un capteur externe (ODCOP-DOW vendu séparément).

Fig. 8

ON	5	6	
ON	ON		50%
-	ON		30%
ON	-		20%
-	-		10%

Intensité transitoire : Sélecteurs 5 et 6 de la rangée 2

L'intensité à laquelle le luminaire passera à la fin du délai de maintien (fig. 8).

DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- **Les lumières ne s'allument pas**
 - Le détecteur est mal raccordé; vérifier les raccords et procéder à une inspection visuelle pour détecter d'éventuels problèmes.
 - Le capteur de luminosité n'est pas bien réglé; refaire le réglage.
- **Les lumières ne s'éteignent pas**
 - Le détecteur est mal raccordé; vérifier les raccords et procéder à une inspection visuelle pour détecter d'éventuels problèmes.
 - Le luminaire est installé trop près d'une surface réfléchissante; s'assurer qu'il est à au moins 30 cm (1 pi) de parois en métal, en verre, en béton, etc.
 - L'aire de détection est mal réglée; déplacer les sélecteurs 1 et 2 de la rangée 1.
- **Les lumières s'allument et s'éteignent trop rapidement**
 - L'aire de détection est mal réglée; déplacer les sélecteurs 1 et 2 de la rangée 1.
 - Le délai de maintien est mal réglé; déplacer les sélecteurs 3 à 5 de la rangée 1.

SCHÉMAS DE CÂBLAGE

Schéma de câblage 1 (commutation) :

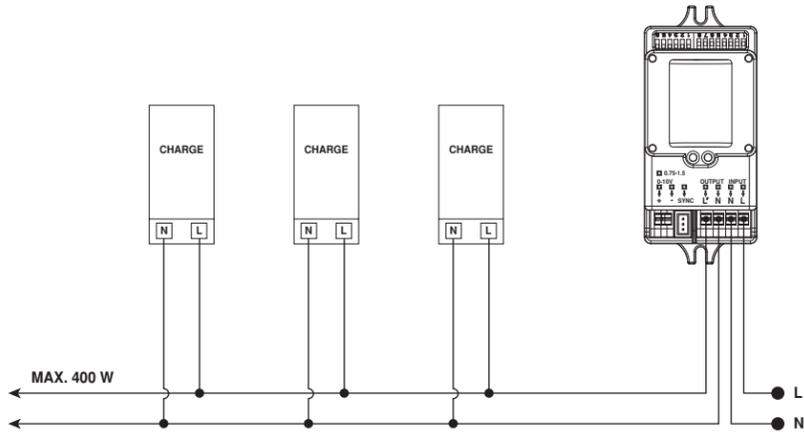


Schéma de câblage 2 (gradation à trois niveaux) :

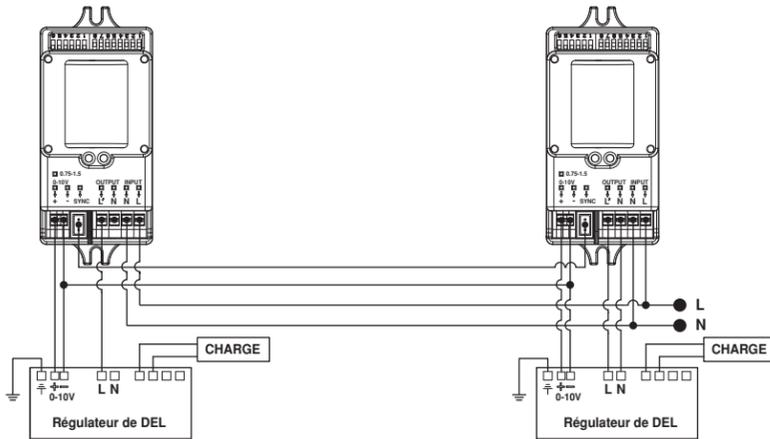
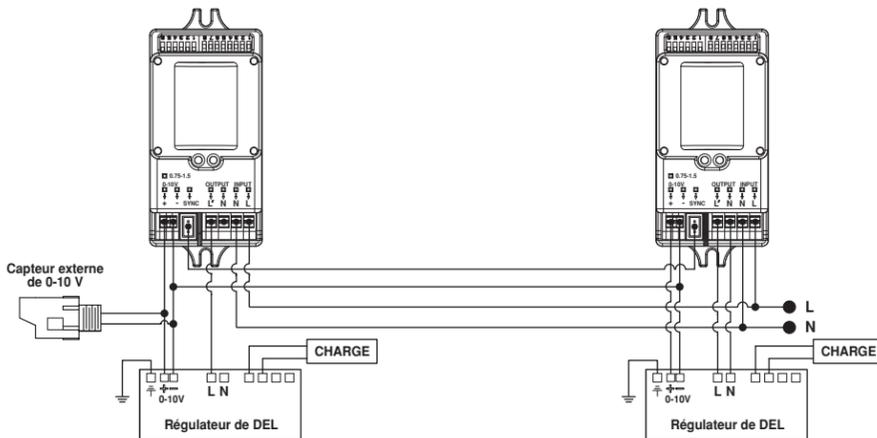
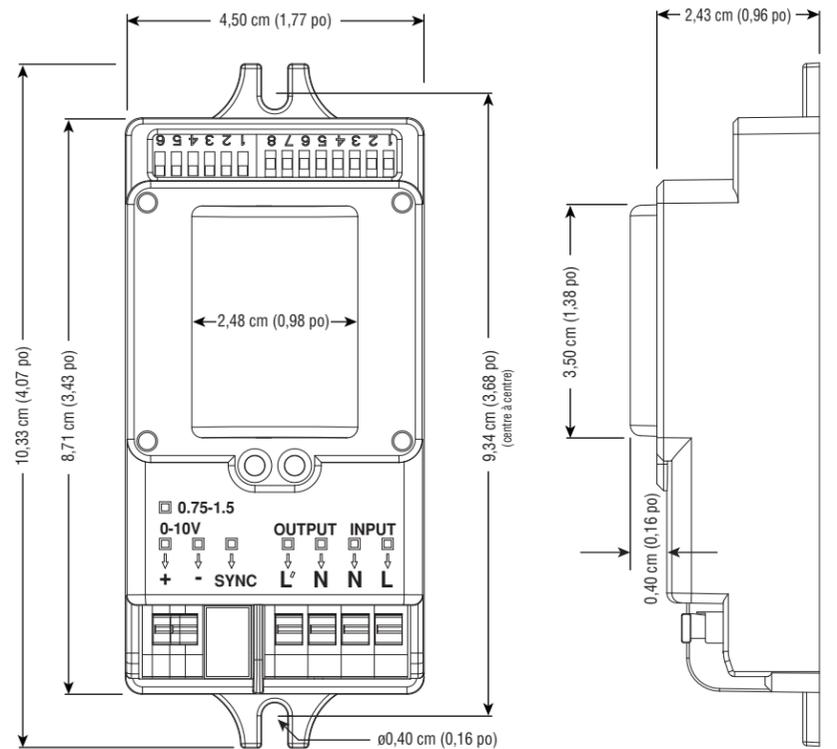


Schéma de câblage 3 (exploitation de la lumière ambiante) :



DIMENSIONS



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

FCC : 2AI53-MC601V

Ce produit est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

MISE EN GARDE DE LA FCC

Toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton Manufacturing Co. Inc. pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES D'INDUSTRIE CANADA

IC : 21718-MC601V

Ce produit est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. Son utilisation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) il ne doit pas produire de brouillage, et (2) ses utilisateurs doivent accepter tout brouillage subi, même si ce dernier est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée**, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. **Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.